

# **Rapport annuel d'activités**

**2016**

**UNITÉ EMAS**

## Sommaire

<b>0. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET .....</b>	<b>3</b>
<b>1. OBJECTIFS .....</b>	<b>4</b>
1.1. Objectifs de l'unité .....	4
1.2. Évaluation de la faisabilité et des risques potentiels associés .....	4
<b>2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS PAR     RAPPORT AUX OBJECTIFS – UTILISATION DES RESSOURCES.....</b>	<b>6</b>
2.1. Environnement de l'unité .....	6
2.2. Ressources humaines de l'unité.....	6
2.2.1. Tableau des effectifs .....	7
2.2.2. Agents en poste au 31.12.2016.....	7
2.3. Exécution budgétaire 2016.....	7
2.3.1. Crédits initiaux et crédits finaux.....	7
2.3.2. Crédits finaux et crédits engagés .....	8
2.3.3. Crédits engagés et paiements effectués .....	8
2.3.4. Utilisation des crédits reportés automatiquement et non automatiquement de 2015 à 2016.....	8
2.3.5. Utilisation des crédits correspondant à des recettes affectées .....	8
2.4. Résultats obtenus .....	9
<b>3. ÉVALUATION ET EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE, Y     COMPRIS UNE ÉVALUATION GLOBALE DU RAPPORT COÛT-     EFFICACITÉ DES CONTRÔLES (ART 66.9 RF) .....</b>	<b>11</b>
<b>4. CONCLUSIONS .....</b>	<b>11</b>
<b>5. DÉCLARATION DE L'ORDONNATEUR DÉLÉGUÉ .....</b>	<b>12</b>
<b>6. ANNEXES .....</b>	<b>13</b>
6.1. Relevés d'exécution budgétaire 2016.....	13
6.2. Rapport sur le respect des délais de paiement .....	18
6.3. Liste des exceptions - dérogations à la réglementation .....	18
6.4. Obligations contractuelles de longue durée.....	18
6.5. Procédures négociées exceptionnelles - articles 53, 134 et 135 des règles d'application .....	18
6.6. Résultat des évaluations ex-post.....	18
6.7. Fonctions sensibles .....	18
6.8. Évaluation de la mise en œuvre des normes minimales de contrôle interne	19

## 0. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

à remplir par la DG		Calcul ultérieur	EMAS
Code	Appropriation type	Type de crédits	EUR ou %
	<b>Appropriations of 2016</b>	<b>Crédits 2016</b>	
A	Initial appropriations	Crédits initiaux	359 500,00
B	Final appropriations	Crédits finaux	234 500,00
C	Commitments	Engagements	168 539,40
D	Commitments in % of final appropriations	Engagements en % des crédits finaux	72 %
E	Payments	Paiements	38 038,00
F	Payments in % of commitments	Paiements en % des engagements	23 %
G	Cancellations of 2016 final appropriations	Annulations de crédits finaux 2016	65 960,60
H	Cancellations appropriations in % of final appropriations	Annulations en % des crédits finaux	28 %
	<b>Appropriations carried over from 2016 to 2017</b>	<b>Crédits reportés de 2016 à 2017</b>	
I	Automatic carryovers from 2016 to 2017	Crédits reportés automatiquement de 2016 à 2017	130 501,40
J	Automatic carryovers from 2016 to 2017 in % of commitments	Crédits reportés automatiquement de 2016 à 2017 en % des engagements	77 %
K	Non-automatic carryovers from 2016 to 2017	Crédits reportés non-automatiquement de 2016 à 2017	0,00
L	Non-automatic carryovers from 2016 to 2017 in % of final appropriations	Crédits reportés non-automatiquement de 2016 à 2017 en % des crédits finaux	0 %
	<b>Appropriations carried over from 2015 to 2016</b>	<b>Crédits reportés de 2015 à 2016</b>	
M	Automatic carryovers from 2015 to 2016	Crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	100 994,04
N	Payments against automatic carryovers from 2015 to 2016	Paiements sur crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	87 294,04
O	Payments against automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of automatic carryovers from 2015 to 2016	Paiements sur crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	86 %
P	Cancellations of automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	13 700,00
Q	Cancellations of automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016	14 %
R	Non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016	0,00
S	Payments of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Paiements sur crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016	
T	Payments against non-automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Paiements sur crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016	
U	Cancellations of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016	
V	Cancellations of non-automatic carryovers from 2015 to 2016 in % of non-automatic carryovers from 2015 to 2016	Annulations de crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016 en % des crédits reportés non-automatiquement de 2015 à 2016	
	<b>Assigned revenue in 2016</b>	<b>Recettes affectées 2016</b>	
W	Appropriations from assigned revenue in 2016 (current)	Crédits de recettes affectées courants 2016	0,00
X	Assigned revenue carried over to 2016	Crédits de recettes affectées reportés à 2016	0,00
Y	Balance of commitments on assigned revenue carried over to 2016	Solde des engagements reportés à 2016 sur crédits de dépenses spécifiques sur recettes affectées	0,00
Z	Payments in 2016 against appropriations from assigned revenue (current and carried-over)	Paiements sur crédits de recettes affectées 2016 (courants et reportés)	0,00
AA	Payments in 2016 against assigned revenue in % of assigned revenue in 2016 (current and carried-over)	Paiements sur crédits de recettes affectées 2016 en % des crédits de recettes affectées 2016 (courants et reportés)	-

## **1. OBJECTIFS**

### **1.1. Objectifs de l'unité**

Le système de gestion environnementale du Parlement européen a pour objectif final l'amélioration constante des performances environnementales de l'institution, conformément au règlement (CE) n° 1221/2009 concernant l'EMAS. L'élaboration, l'adoption et l'exploitation d'activités, de décisions administratives et de documents clés, tels que la revue de gestion environnementale et le plan d'action, la communication et les activités de sensibilisation ou encore les audits internes et externes sont indispensables pour l'amélioration des performances environnementales.

Les principaux objectifs de l'unité EMAS sont définis par le manuel environnemental du Parlement européen, révisé par le Secrétaire général en mai 2016.

### **1.2. Évaluation de la faisabilité et des risques potentiels associés**

Il convient d'analyser comme suit les dépenses des ressources financières imputées aux lignes budgétaires 3200-07 (création d'un savoir-faire technique) et 2390 (activités EMAS, notamment la promotion, et dispositif de compensation des émissions de CO<sub>2</sub> du Parlement européen):

a) ligne budgétaire 3200-07: l'utilisation de ressources financières imputées à cette ligne budgétaire n'entraîne pas de difficultés majeures puisque l'unité EMAS a fréquemment recours à des services au titre de contrats-cadres afin d'honorer ses obligations légales et administratives; de nouveaux savoir-faire sont nécessaires en fonction des besoins actuels;

b) ligne budgétaire 2390-00: une planification fiable et opportune, qui garantisse la pleine utilisation des ressources financières imputées à la ligne budgétaire 2390-00, reste difficile à établir en raison de la durée des procédures de marché public pour la compensation des émissions de CO<sub>2</sub> de l'année précédente (entre 3 et 5 mois), des procédures de calcul et de vérification particulièrement longues et de la volatilité de prix des certificats d'émissions.

Le volume total annuel des émissions à compenser varie énormément d'une année à l'autre et les informations vérifiées relatives aux volumes devant effectivement être compensés ne sont pas disponibles avant le mois de juin de l'année suivante, du fait de procédures de calcul et de vérification particulièrement longues. Il est donc difficile de lancer un appel d'offres pour la compensation des émissions de CO<sub>2</sub> de l'année précédente avant la pause estivale.

En décembre 2016, un contrat direct de prestation de services a été signé pour un montant de 104 374,20 euros afin de compenser l'intégralité des émissions de CO<sub>2</sub> du Parlement pour 2015, conformément à la décision du Bureau du 7 octobre 2015. Pour ce faire, il est toutefois indispensable de faire aboutir deux procédures de marchés publics:

- Une procédure ouverte, EMAS-2016-002, a été publiée en juillet 2016 pour un montant maximal de 249 000 euros. Une publicité accrue autour de cet appel d'offres a permis de recevoir neuf dossiers de candidature. Le comité d'évaluation a constaté que la plupart des offres se situaient bien en-dessous des prévisions et du budget alloué à cette procédure. Il en a conclu qu'une procédure négociée portant sur un marché de valeur moyenne (d'un montant maximal de 135 000 euros) serait plus appropriée en vue de l'achat de ce service. Par conséquent, le comité d'évaluation a recommandé que le pouvoir adjudicateur annule la procédure et lance un nouvel appel d'offres qui autorise davantage de flexibilité lors des négociations afin de répondre pleinement aux exigences énoncées par le Bureau dans sa décision du 7 octobre 2015.

- Une nouvelle procédure (négociée), EMAS-2016-005, a été lancée dès l'annulation de la procédure ouverte pour un montant maximal de 135 000 euros et publiée en novembre 2016 à destination des acteurs économiques qui avaient présenté une offre dans le cadre de la procédure précédente.

En décembre 2016, un contrat direct de prestation de services a été signé pour un montant de 104 374,20 euros afin de compenser l'intégralité des émissions de CO<sub>2</sub> du Parlement pour 2015. Il était prévu que les crédits encore disponibles au titre de la ligne budgétaire 2390 soient transférés dans le cadre du ramassage (GEDA D (2016) 48717), mais seuls 80 000 euros ont pu l'être, notamment du fait de la signature tardive du contrat.

#### Mesures à adopter pour remédier au risque d'utilisation non optimale de la ligne budgétaire 2390-00

À compter de 2017, les procédures annuelles d'appel d'offres en vue de la compensation des émissions de CO<sub>2</sub> du Parlement devront être lancées dès que possible et avant la vérification externe du montant calculé des émissions de l'année précédente. Le cas échéant, les corrections et modifications des montants calculés pourraient alors être intégrées dans la procédure de marché public pour la compensation des émissions de l'année suivante. Cela permettrait de respecter pleinement et en temps utile la décision du Bureau de 2015.

## **2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS – UTILISATION DES RESSOURCES**

### **2.1. Environnement de l'unité**

En 2016, l'unité EMAS a ouvert les procédures d'appel d'offres suivantes:

- EMAS-2016-001 - «Vérification et validation externe du calcul de l'empreinte carbone du Parlement européen» À la suite de cette procédure négociée de faible valeur (pour un montant maximal de 60 000 euros), un contrat-cadre a été signé le 4 mai 2016 avec Summit Energy International BVBA pour un total de 40 200 euros.
- EMAS-2016-002/005 - «Compensation des émissions de gaz à effet de serre du Parlement européen» (voir point 1.2.)
- EMAS-2016-003 - Au terme du projet pilote du service d'assistance pour les marchés publics écologiques, d'une durée d'un an, il a été décidé de lancer une procédure ouverte interinstitutionnelle pour la «gestion du service d'assistance pour les marchés publics écologiques» à laquelle participent la Commission européenne, le secrétariat du Conseil, la Cour de justice de l'Union européenne, la Cour des comptes européennes, le Comité économique et social européen, le Comité des régions et la Banque européenne d'investissement. Le Parlement est le chef de file et le contrat-cadre devrait être signé début mars 2017.
- EMAS-2016-004 - «Consultance environnementale relative à la gestion et au suivi de l'empreinte carbone du Parlement européen», procédure négociée de valeur moyenne, pour laquelle le contrat-cadre devrait être signé début mars 2017.
- EMAS-2016-006 «Services de conseil dans le domaine de la mobilité durable». Un bon de commande portant sur une somme de 14 950 euros a été signé avec TRAJECT le 12 décembre 2016. Dans l'optique de la formation du groupe de travail sur la mobilité durable, prévue pour le premier trimestre 2017, une expertise externe a été demandée afin de réaliser une enquête sur la mobilité, d'analyser les résultats et de formuler des recommandations en matière de mobilité durable pour les trajets domicile-travail sur les trois lieux de travail, notamment un réexamen des services «vélo» du Parlement européen.

### **2.2. Ressources humaines de l'unité**

La situation des ressources humaines au sein de l'unité EMAS a évolué comme suit:

- Le 1<sup>er</sup> septembre 2016, M. David Hesslevik (AD - fonctionnaire) a remplacé M<sup>me</sup> Audrey Barroux (AD - agent temporaire) au poste d'ingénieur en construction.
- Le poste d'AD occupé par M<sup>me</sup> Justyna Tlaga a été transféré de l'unité EMAS à la DG COMM à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### 2.2.1. Tableau des effectifs

	AD	AST	AST/SC	Total	AD	AST	AST/SC	Total
Postes permanents	3	3		6	3	4		7
Postes temporaires	1	2		3	1	1		2
<b>Total</b>	4	5	0	9	4	5	0	9

### 2.2.2. Agents en poste au 31.12.2016

	AD	AST	AST/SC	Total	ETP
Fonctionnaires	3	4		7	6,5
Personnel temporaire					
- sur postes temporaires				0	
- sur postes permanents				0	
- en compensation de temps partiel				0	
Agents contractuels				1	1
END					
Personnel intérimaire					
<b>Total</b>				8	7,5

## 2.3. Exécution budgétaire 2016

### 2.3.1. Crédits initiaux et crédits finaux

En ce qui concerne la ligne budgétaire 2390, «activités EMAS, notamment la promotion, et dispositif de compensation des émissions de CO<sub>2</sub> du Parlement européen», les crédits initiaux s'élevaient à 250 000 euros dont 104 374,20 ont été engagés (voir point 1.2).

Pour la ligne budgétaire 03200-07, «acquisition d'expertise», les crédits initiaux s'élevaient à 109 500 euros, dont 64 165,20 euros ont été engagés. L'excédent de 45 334,80 euros s'explique comme suit:

- les économies réalisées dans le cadre de la procédure négociée EMAS-2016-001 à la suite de l'appel d'offres;
- la décision de ne pas prolonger le contrat «gestion du service d'assistance pour les marchés publics écologiques» (projet pilote) du fait du calendrier prévisionnel de la future procédure d'accord interinstitutionnel dont la signature était prévue pour février. Le budget prévu pour cette action n'a donc pas été engagé.

### 2.3.2. *Crédits finaux et crédits engagés*

Le montant total des crédits engagés au titre des lignes budgétaires 03200-07 et 0239-00 atteignait 168 789,40 euros à la fin de l'année 2016, soit 72 % des crédits finaux (234 500 euros).

L'écart de 65 710,60 euros s'explique principalement par la situation particulière de la procédure de marchés publics pour la compensation des émissions de gaz à effet de serre du Parlement européen (voir point 1.2).

### 2.3.3. *Crédits engagés et paiements effectués*

Les crédits engagés en 2016 s'élevaient à 168 539,40 euros, dont 38 038 euros avaient été versés avant la fin de l'année.

Cet écart s'explique par le fait que les contrats et bons de commande suivants ont été signés en 2016 mais seront facturés au cours de l'exercice 2017:

- le contrat direct de prestation de service EMAS-2016-005 signé avec Carbon Clear Ltd pour la «compensation des émissions de gaz à effet de serre du Parlement européen» (104 371,20 euros);
- le bon de commande du bureau du Secrétaire général 2016/SG-70/SOF/9 signé avec Infeurope SA pour «20 heures d'audit juridique»; (11 177,20 euros)
- le bon de commande EMAS-2016-006 signé avec Traject SA «Services de conseil dans le domaine de la mobilité durable» (14 950 euros)

### 2.3.4. *Utilisation des crédits reportés automatiquement et non automatiquement de 2015 à 2016*

Un total de 100 994,04 euros a été reporté automatiquement de 2015 à 2016.

Cette somme a été utilisée à 86 % en 2016. Cette sous-utilisation est due au contrat relatif au service d'assistance pour les marchés publics écologiques, pour lequel le paiement du solde a été effectué en se fondant sur les tâches effectivement accomplies au cours du contrat d'un an (13 700 euros).

### 2.3.5. *Utilisation des crédits correspondant à des recettes affectées*

sans objet

## 2.4. Résultats obtenus

Conformément aux objectifs généraux du manuel environnemental du Parlement européen, l'unité EMAS a rempli les objectifs suivants:

### Gouvernance, coopération et adoption de documents clés

- Prolongation de l'enregistrement EMAS dans les trois lieux de travail jusqu'au 17 décembre 2019;
- Adoption d'une nouvelle politique environnementale par le Bureau, signée par le Président et le Secrétaire général le 21 juin 2016;
- Révision du manuel environnemental approuvé par le Secrétaire général le 3 juin 2016;
- Adoption de documents EMAS clés tels que la revue de gestion environnementale (RGE) 2016, qui concerne l'année 2015, la déclaration environnementale (DE) 2016, qui concerne l'année 2015, le plan d'action 2017, qui s'appuie sur les informations fournies par les directions générales, le plan annuel de formation, y compris des sessions d'information sur des sujets choisis, et le plan de communication 2017;
- Assurer mensuellement le secrétariat du groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale, notamment la préparation, l'organisation et la coordination de réunions, l'élaboration de documents clés et de nouveaux objectifs pour les indicateurs environnementaux clés au-delà de 2016, la rédaction de procès-verbaux et la coordination du suivi;
- Préparation des réunions du comité directeur sur la gestion environnementale, sous la direction du Secrétaire général, notamment
  - la réunion du 22 juin 2016, consacrée à l'adoption des projets de revue de gestion environnementale et de déclaration environnementale 2016 et à l'examen du plan d'action EMAS pour 2016 (examen à mi-parcours);
  - la réunion du 9 décembre 2016, consacrée à l'adoption du plan d'action EMAS 2017 et à l'examen de la réalisation du plan d'action EMAS pour 2016;
- Assistance aux directions générales lors de la planification et de l'organisation d'activités environnementales internes;
- Conseil régulier des directions générales en matière d'environnement, notamment en répondant de manière concrète, via la boîte aux lettres EMAS, aux questions, propositions, observations et autres demandes du personnel relatives au système de gestion environnementale du Parlement européen;
- Suivi de la réalisation du plan d'action EMAS pour 2016;
- Organisation de réunions du comité «Déchets» afin d'améliorer la gestion des déchets et d'élaborer de nouveaux objectifs de réduction et de recyclage des déchets au Parlement européen au-delà de 2016;
- Organisation de réunions du groupe de travail «Marchés publics écologiques» pour poursuivre la mise en œuvre de l'approche adoptée par le Forum marchés publics en 2014 et adapter les documents liés aux marchés publics écologiques au nouveau règlement financier;
- Organisation d'une réunion annuelle avec les «équipes écologie» des parlements nationaux en mars 2016 à Strasbourg pour procéder à un échange de bonnes pratiques en matière de gestion des déchets (deuxième réunion depuis 2015);

### Empreinte carbone et compensations

- Calcul et contrôle des émissions de CO<sub>2</sub> du Parlement européen par des experts externes (CO2 Logic et Summit Energy) de mars à juin 2016;
- Lancement de la première procédure d'appel d'offres en application de la décision du Bureau du 7 octobre 2015 sur un dispositif de compensation révisé (voir ci-dessus 1.2. - Projet de norme de référence en Ouganda).

### Marché public écologique

Lancement d'une procédure interinstitutionnelle de passation de marché pour la «gestion du service d'assistance pour les marchés publics écologiques» à laquelle participent 8 institutions/organes (voir point 2.1) en s'appuyant sur l'expérience acquise avec le service d'assistance pour les marchés publics écologiques du PE en 2015/2016 (phase de test). D'importantes économies d'échelle seront réalisées grâce à la mise en commun du pouvoir d'achat de 8 institutions/organes pour ce projet. Les dépenses du Parlement européen descendront à 16 000 euros par an, ce qui représente une économie de plus de 100 000 euros sur quatre ans par rapport aux prévisions antérieures pour un service d'assistance pour les marchés publics écologiques du PE. Le rapport coût-efficacité du service, les synergies et l'échange de bonnes pratiques devraient être améliorés en raison de la similitude des besoins de toutes les institutions/tous les organes participant.

### Réduction de la consommation d'eau

À la suite de la signature d'un bon de commande auprès de Vivaqua en 2015 pour repérer les possibilités de réduire la consommation d'eau du Parlement européen, un examen des installations/des équipements d'approvisionnement en eau a été réalisé par les ingénieurs de Vivaqua dans l'ensemble des bâtiments du Parlement européen sur ses trois sites. Des éléments du rapport d'audit de Vivaqua ont été inclus dans le plan d'action EMAS 2016 en vue d'être mis en application.

### Audits environnementaux

Organisation d'audits environnementaux internes et externes ainsi que suivi:

- 7 audits internes et 7 audits juridiques ont été effectués par le personnel, des contractants externes et l'unité EMAS à partir d'un programme annuel d'audits internes préparé par l'unité EMAS et adopté par le groupe de pilotage inter DG;
- la préparation et l'organisation de la vérification, en juin 2016, du système de gestion environnementale des trois sites de travail du Parlement par AIB Vinçotte, notamment la vérification de la déclaration environnementale du Parlement de 2016 portant sur l'année 2015;
- l'examen et le suivi des mesures correctrices adoptées suite aux audits internes et externes, notamment le suivi des mesures correctrices ou des propositions d'amélioration en matière de performance environnementale.

### Activités de communication et de sensibilisation

- le label belge «Entreprise écodynamique» a été attribué au Parlement européen en octobre 2016;
- organisation de diverses activités de communication et de sensibilisation, notamment la journée de la Terre, la semaine verte interinstitutionnelle (mai 2016), la semaine de

la mobilité (septembre 2016) et participation à la semaine européenne de la réduction des déchets (novembre 2016);

- projection de films (documentaires) sur l'environnement dans les trois sites du Parlement européen, organisation de séminaires, d'ateliers et de conférences, comme «*Zero Waste Home*» avec Bea Johnson;
- publication d'e-magazines, et publication régulière d'informations sur l'intranet EMAS du Parlement européen et sur son compte Facebook.

### **3. ÉVALUATION ET EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE, Y COMPRIS UNE ÉVALUATION GLOBALE DU RAPPORT COÛT-EFFICACITÉ DES CONTRÔLES (ART 66.9 RF)**

L'unité EMAS effectue un nombre relativement limité de transactions. En 2016, elles ont surtout concerné l'ouverture des procédures exposées au point 2.1. ainsi que le paiement de contrats conclus précédemment et la création d'engagements budgétaires liés à des contrats-cadres existants. La structure du circuit financier a été définie par l'ordonnateur dans sa note (2015)42523 du 18 septembre 2015.

### **4. CONCLUSIONS**

Les activités conduites par l'unité EMAS en 2016 ont été couronnées d'un grand succès, dû notamment

- à la prolongation de l'enregistrement EMAS pour les trois lieux de travail jusqu'en décembre 2019, au renouvellement de la politique environnementale et à la révision du manuel environnemental;
- à l'adoption de la revue de gestion environnementale et de la déclaration environnementale 2016, du plan d'action et de communication pour 2017 ainsi qu'à la mise en œuvre du plan d'action pour 2016, y compris la stratégie EMAS à moyen terme 2016-2020, au premier lancement d'une procédure de compensation en vue de faire du Parlement la première institution de l'Union européenne à devenir 100 % neutre en carbone, au lancement d'une procédure interinstitutionnelle de passation de marché pour un service d'assistance pour les marchés publics écologiques ainsi qu'à diverses activités de communication et de sensibilisation qui ont reçu un accueil positif;
- au bilan positif de l'audit externe réalisé en mai/juin 2016, qui confirme la bonne tenue et la maturité du système de gestion environnementale du Parlement européen.

Les tâches principales de l'unité EMAS continuent d'évoluer et de prendre de l'ampleur, du fait de la volonté accrue des institutions européennes de se montrer davantage responsables vis-à-vis de l'environnement, de revoir à la hausse les objectifs en matière de performances environnementales et d'intégration des considérations environnementales dans les activités administratives.

## **5. DÉCLARATION DE L'ORDONNATEUR DÉLÉGUÉ**

Je soussigné

directeur de cabinet du Secrétaire général

déclare par la présente, en ma qualité d'ordonnateur délégué, que j'ai l'assurance raisonnable que:

- a) les informations contenues dans le rapport donnent une image fidèle de la situation;
- b) les ressources allouées aux activités décrites dans ce rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière;
- c) les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, comme, par exemple, les résultats de l'auto-évaluation, des contrôles ex-post et des observations du Service d'audit interne ainsi que les enseignements retirés des rapports de la Cour des comptes relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Confirme en outre n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé pouvant nuire aux intérêts de l'institution.

Fait à

le

Signature

## 6. ANNEXES

### 6.1. Relevés d'exécution budgétaire 2016

- 6.1.1. **Situation des crédits courants à la fin de décembre** - Exercice 2016  
(nature 0)
- 6.1.2. **Situation des crédits reportés automatiquement à la fin de décembre** -  
Exercice 2016 (nature 2)
- 6.1.3. **Situation des crédits reportés non automatiquement à la fin de décembre**  
- Exercice 2016 (nature 6)  
S. O.
- 6.1.4. **Situation des crédits de dépenses spécifiques / RA (recettes affectées) à la  
fin de décembre** - Exercice 2016 (nature 7)  
S. O.
- 6.1.5. **Situation des crédits reportés de dépenses spécifiques / RA à la fin de  
décembre** - Exercice 2016 (nature 5)  
S. O.
- 6.1.6. **Situation des engagements reportés de dépenses spécifiques / RA à la fin  
de décembre** - Exercice 2016 (nature 3)  
S. O.
- 6.1.7. **Situation des recettes propres à la fin de décembre** - Exercice 2016  
(nature 8)  
S. O.
- 6.1.8. **Situation des crédits de dépenses spécifiques / RA à la fin de décembre** -  
Exercice 2016 (nature 9)  
S. O.

Poste	Inti tul Ā	Cr Ādi ts Ini ti aux	Vi rements + Budg. Suppl .	Cr Ādi ts Actuel s	Engagements Contract Ās	% Util .	Pai ements Effectu Ās	Sol des des Engag. E. C.	Cr Ādi ts Di sponi bl es
02. . .									
023. .									
0239.									
02390	COMPENSATION DES ĀMI SSIONS DE CARBONE DU PARLEMENT EUROP ĀEN								
02390-00	COMPENSATION DES ĀMI SSIONS DE CARBONE DU PARLEMENT EUROP ĀEN	250. 000, 00	80. 000, 00-	170. 000, 00	104. 374, 20	61, 40	0, 00	104. 374, 20	65. 625, 80
	Total Titre	250. 000, 00	80. 000, 00-	170. 000, 00	104. 374, 20	61, 40	0, 00	104. 374, 20	65. 625, 80

Poste	Intitulé	Crédits Initiaux	Virements + Budg. Suppl.	Crédits Actuels	Engagements Contractés	% Util.	Paiements Effectués	Sol des des Engag. E. C.	Crédits Disponibles
03...									
032..									
0320.									
03200									
03200-07	EMAS	109.500,00	45.000,00-	64.500,00	64.165,20	99,48	38.038,00	26.127,20	334,80
	Total Titre	109.500,00	45.000,00-	64.500,00	64.165,20	99,48	38.038,00	26.127,20	334,80
	Total Général	359.500,00	125.000,00-	234.500,00	168.539,40	71,87	38.038,00	130.501,40	65.960,60

Poste	Intitulé	Crédits Reportés	Crédits Actuels	Engagements Contractés	Paiements Effectués	% Util.	Reste à payer	Reliquat de Conversion
02...								
023..								
0239.								
02390	COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE CARBONE DU PARLEMENT EUROPÉEN							
02390-00	COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE CARBONE DU PARLEMENT EUROPÉEN	12.661,40	12.661,40	12.661,40	12.661,40	*****	0,00	0,00
	Total Titre	12.661,40	12.661,40	12.661,40	12.661,40	*****	0,00	0,00

Poste	Intitulé	Crédits Reportés	Crédits Actuels	Engagements Contractés	Paiements Effectués	% Util.	Reste à payer	Reliquat de Conversion
03...								
032..								
0320.								
03200								
03200-07	EMAS	88.332,64	88.332,64	88.332,64	74.632,64	84,49	13.700,00	0,00
	Total Titre	88.332,64	88.332,64	88.332,64	74.632,64	84,49	13.700,00	0,00
	Total Général	100.994,04	100.994,04	100.994,04	87.294,04	86,43	13.700,00	0,00

## 6.2. Rapport sur le respect des délais de paiement

### SOO25:Invoices paid from 01/01/2016 to 31/12/2016

		INTEREST AMOUNT <= 200	NO INTEREST AMOUNT	Total
ON TIME	Number of invoices		9	9
	Total invoice amount (EUR)		107.594,04	107.594,04
	Total interest amount (EUR)			
LATE PAYMENT	Number of invoices	1		1
	Total invoice amount (EUR)	17.738,00		17.738,00
	Total interest amount (EUR)	69,98		69,98
Number of invoices		1	9	10
Total invoice amount (EUR)		17.738,00	107.594,04	125.332,04
Total interest amount (EUR)		69,98		69,98

## 6.3. Liste des exceptions - dérogations à la réglementation

### Liste des renoncations/annulations de créance (articles 91 et 92 des règles d'application)

S. O.

## 6.4. Obligations contractuelles de longue durée

S. O.

## 6.5. Procédures négociées exceptionnelles - articles 53, 134 et 135 des règles d'application

S. O.

## 6.6. Résultat des évaluations ex-post

S. O.

## 6.7. Fonctions sensibles

S. O.

## 6.8. Évaluation de la mise en œuvre des normes minimales de contrôle interne

**Tableau synoptique d'auto-évaluation**

N° norme 2014	N° norme 2002	réalisée	presque	en partie	commencée	à démarrer / NA
<b>Section 1: Mission et valeurs</b>						
1. Mission	2	X				
2. Valeurs éthiques et organisationnelles	1	X				
<b>Section 2: Ressources humaines</b>						
3. Affectation du personnel et mobilité	3	X				
4. Évaluation et développement du personnel	3, 4	X				
<b>Section 3: Processus de planification et gestion des risques</b>						
5. Objectifs et indicateurs de performance	7, 9, 10	X				
6. Processus de gestion des risques	11	X				
<b>Section 4: Opérations et activités de contrôle</b>						
7. Structure opérationnelle	5, 6	X				
8. Processus et procédures	15, 18	X				
9. Supervision par le management	17	X				
10. Continuité des activités	19	X				
11. Gestion documentaire	13	X				
<b>Section 5: Information et rapport financier</b>						
12. Information et communication	13, 14	X				
13. Information comptable et financière	12	X				
<b>Section 6: Évaluation et audit</b>						
14. Évaluation des activités	S. O.	X				
15. Évaluation des systèmes de contrôle interne	20, 22	X				
16. Rapports d'audit	21					X

### **Commentaires sur le résultat de l'exercice annuel de l'auto-évaluation des normes minimales de contrôle interne**

N° de la norme	Intitulé	Observations sur la réalisation
1.	Mission	<u>Réalisée</u> : L'unité EMAS est un service central attaché au secrétariat général et sa mission est décrite dans le manuel environnemental du Parlement et dans le règlement (CE) n° 1221/2009 concernant l'EMAS. La mission repose principalement sur un cycle de planification, d'action, de vérification et de révision annuel dont l'objectif est d'améliorer constamment les performances environnementales du Parlement. Elle comprend la collecte de données, le calcul des performances environnementales du Parlement, la planification, la rédaction et l'adoption de certains documents clés,

		<p>l'organisation de formations et d'audits, la fourniture de conseils, le recensement et la mise en place de nouvelles activités respectueuses de l'environnement en coopération avec d'autres services sur une base annuelle.</p> <p>Les activités visant à améliorer encore le système de gestion environnementale du Parlement sont préparées par l'unité EMAS et adoptées par le groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale (qui réunit des représentants de toutes les DG), le comité directeur sur la gestion environnementale (qui rassemble le Secrétaire général et tous les directeurs généraux) ou le Bureau.</p> <p>Le Bureau et le comité directeur sur la gestion environnementale assurent le suivi régulier du cycle de planification, d'action, de vérification et de révision organisé par l'unité EMAS. Ces deux instances sont régulièrement informées des performances environnementales annuelles et des réalisations dans ce domaine, conformément au manuel environnemental, en particulier par le biais de la revue de gestion environnementale annuelle  <a href="http://www.emasnet.ep.parl.union.eu/emasnet/">http://www.emasnet.ep.parl.union.eu/emasnet/</a></p>
2.	Valeurs éthiques et organisationnelles	<p><u>Réalisée</u>: L'unité EMAS respecte les règles internes applicables. Le personnel en place connaît le code de conduite et les autres documents pertinents. Les membres du personnel qui sont chargés des procédures de passation de marché et des transactions financières ont une connaissance approfondie du règlement financier et de ses règles d'application de par leur expérience professionnelle et/ou leur formation.</p>
3.	Affectation du personnel et mobilité	<p><u>Réalisée</u>: L'affectation et le recrutement du personnel s'appuient sur les objectifs et les priorités d'EMAS en tenant compte des règles et des fiches métier pertinentes.</p>
4.	Évaluation et développement du personnel	<p><u>Réalisée</u>: Les rapports de notation suivent les procédures et exigences générales établies par la DG PERS. Les besoins du personnel en matière de formation sont inclus dans les opérations/plans spécifiques de formation pour le personnel de l'unité EMAS et dans les rapports annuels de notation. Le plan de formation est contrôlé par des auditeurs externes chaque année.</p>
5.	Objectifs et indicateurs de performance	<p><u>Réalisée</u>: Le principe de l'amélioration continue repose sur un cycle de planification, d'action, de vérification et de révision annuel tel qu'il figure dans le manuel environnemental. La mise en œuvre et la coordination de ce cycle est l'un des objectifs centraux de l'unité EMAS.</p> <p>Pour surveiller les progrès accomplis, des objectifs d'indicateurs de performance ont été fixés et l'unité EMAS calcule et communique régulièrement les performances environnementales du Parlement. Les réalisations du Parlement sont présentées deux fois par an par l'unité EMAS au comité directeur sur la gestion environnementale et au Bureau.</p>
6.	Processus de gestion des	<p><u>Réalisée</u>: Le caractère adéquat et l'efficacité du système de gestion environnementale du Parlement sont mis à jour et renforcés</p>

	risques	régulièrement par le groupe de pilotage inter DG sur la gestion environnementale et le comité directeur sur la gestion environnementale. Le système fait l'objet d'une évaluation régulière au moyen des audits internes et externes annuels. Le cycle de planification, d'action, de vérification et de révision annuel tel qu'il est appliqué et coordonné par l'unité EMAS permet une mise en œuvre sans heurt du système de gestion environnementale du Parlement.
7.	Structure opérationnelle	<u>Réalisée</u> : Les délégations et sous-délégations se font selon des procédures établies.
8.	Processus et procédures	<u>Réalisée</u> : Les activités opérationnelles sont traitées conformément au système de gestion environnementale (voir point 5). Des procédures EMAS spécifiques couvrent l'ensemble de la mise en œuvre technique et de l'organisation du système de gestion environnementale ( <a href="http://www.emasnet.ep.parl.union.eu/emasnet/cms/documents/procedure">http://www.emasnet.ep.parl.union.eu/emasnet/cms/documents/procedure</a> )  La supervision de l'ensemble des procédures de passation de marché et des transactions financières est assurée par le circuit financier mis en place par l'ordonnateur.
9.	Supervision par le management	<u>Réalisée</u> : Conformément au manuel environnemental, le Bureau et le comité directeur sur la gestion environnementale sont régulièrement informés des activités et des performances environnementales dans le cadre du système de gestion environnementale du Parlement; ces deux instances dirigent le système de gestion environnementale et s'assurent de l'efficacité et de l'efficience de la conduite des activités ainsi que de leur conformité avec les dispositions en vigueur.  Aucun contrôle ex post des transactions financières n'a eu lieu jusqu'ici étant donné que l'unité EMAS traite un nombre relativement restreint de transactions.
10.	Continuité des activités	<u>Réalisée</u> : Un système de secours permet la continuité des activités pour toutes les tâches devant être réalisées dans l'unité EMAS.
11.	Gestion documentaire	<u>Presque réalisée</u> : La gestion documentaire et un plan d'archivage électronique ont été mis en place conformément au règlement concernant l'EMAS, au manuel environnemental et aux procédures EMAS applicables.  Des archives financières sur papier sont installées dans les locaux de l'initiateur financier (à Bruxelles, bureau PHS 06 A 048).
12.	Information et communication	<u>Réalisée</u> : Des règles en matière de communication interne et externe ont été établies conformément au manuel environnemental et aux procédures EMAS applicables.  La confidentialité des données et l'intégrité des systèmes d'information sont assurées conformément aux règles en vigueur.
13.	Information comptable et financière	<u>Réalisée</u> : Des informations pertinentes sont fournies régulièrement conformément aux règles internes et en fonction des demandes de la DG FINS (par exemple les rapports budgétaires).
14.	Évaluation des activités	<u>Réalisée</u> : Voir point 5.
15.	Évaluation des systèmes de	<u>Réalisée</u> : Au niveau opérationnel, l'évaluation des systèmes de contrôle interne est intégrée dans le fonctionnement de base du système

	contrôle interne	<p>EMAS: les audits internes et externes ainsi que les activités de suivi sont réalisés régulièrement conformément au règlement concernant l'EMAS, au manuel environnemental et aux procédures EMAS applicables. Le groupe de pilotage inter DG, le comité directeur et le Bureau sont régulièrement informés des performances, des réalisations, des résultats d'audit et des éventuelles activités de suivi.</p> <p>Au niveau financier, la structure du circuit financier a été définie par l'ordonnateur dans sa note (2015)42523 du 18 septembre 2015.</p>
16.	Rapports d'audit	Sans objet - L'unité EMAS n'a pas été auditée par le Service d'audit interne ni par la Cour des comptes.